

HARMONISATION DES LOIS SUR LES SEMENCES ET SES CONSÉQUENCES SUR LES SAGA ET LES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

Les lois sur les semences harmonisées n'attachent de la valeur qu'aux semences développées pour l'agriculture industrielle et commerciale au sein d'une région particulière. Elles refusent aux petits exploitants agricoles la possibilité d'exercer d'autres types d'agriculture tels que l'agriculture traditionnelle ou l'agroécologie au sein d'une région, y compris le soutien nécessaire.



Les lois sur les semences harmonisées ne prévoient pas de mesures incluant les systèmes d'approvisionnement gérés par les agriculteurs eux-mêmes (SAGA) et les variétés produites par les agriculteurs locaux. Cela pourrait avoir des conséquences graves sur les variétés et les souches primitives locales des agriculteurs à l'échelle régionale. Il convient de souligner que ces variétés et souches primitives ont déjà commencé à disparaître.

L'harmonisation mènera à la création de marchés régionaux de semences plus importants, à la destruction des entreprises de semences locales et à une prolifération de semences certifiées approuvées au sein d'une région. Cela revient à dire que les petits exploitants agricoles seront tenus d'acheter à chaque saison des semences améliorées coûteuses.

Les lois sur les semences harmonisées interdisent aux petits exploitants agricoles de vendre ou d'échanger les semences de ferme et les variétés locales d'un pays à l'autre, ainsi qu'au sein des blocs régionaux. Les agriculteurs pourraient rencontrer de sérieux problèmes s'ils transportent, sans les autorisations requises, des semences échangées de manière transfrontalière. En revanche, les lois sur les semences harmonisées n'interdisent pas aux entreprises privées de dérober les agriculteurs locaux de leurs savoirs traditionnels et semences traditionnelles afin de développer les variétés améliorées qu'ils peuvent ensuite revendre aux agriculteurs à des prix exorbitants.

